NATIONS UNIES TD



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. LIMITÉE

TD/B/COM.3/EM.13/L.1 29 octobre 2001

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

### CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises Genève, 22-24 octobre 2001

Point 3 de l'ordre du jour

## AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: CONTRIBUTION DU FINANCEMENT, Y COMPRIS DU FINANCEMENT ÉLECTRONIQUE, AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

### Conclusions et recommandations de la Réunion d'experts

1. La Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement – contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises – a examiné un certain nombre de questions relevant du mandat de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, conformément aux paragraphes 119 et 156 du Plan d'action de Bangkok (TD/386). Les experts ont présenté des exposés et échangé des vues sur les tendances de l'innovation financière et sur les meilleures pratiques aux niveaux national et international.

- 2. Ils ont noté qu'il existait une forte corrélation entre une croissance économique durable, d'une part, et le taux de création d'entreprises et d'innovations techniques, d'autre part. Un taux dynamique de création d'entreprises dépendait de la culture nationale d'entreprenariat et des conditions dans lesquelles des entreprises pouvaient être créées et financées.
- 3. Les experts ont reconnu que de nombreuses institutions financières dans les pays développés et les pays en développement éprouvaient des difficultés et des réticences à offrir des services aux petites et moyennes entreprises (PME) en raison d'un risque jugé élevé, de coûts de transaction également élevés, d'un manque de personnel expérimenté et de l'absence de structures d'entreprise appropriées, tous éléments qui les prédisposaient défavorablement à l'égard des PME, y compris des PME créées ou dirigées par des femmes. Pour garantir l'accès des PME au financement, il était essentiel d'améliorer la capacité des institutions financières, d'élargir et de rendre plus efficace l'offre de produits financiers, aussi bien en ligne qu'hors ligne, en direction de différentes catégories de PME. Il était important pour les institutions financières de bien connaître leurs marchés et les besoins de leur clientèle, et de proposer aussi bien des produits spécialement adaptés que des produits automatiques et normalisés.
- 4. Les experts ont également souligné qu'Internet, en offrant la possibilité de gains d'efficacité considérables coûts de transaction sensiblement diminués, communications plus rapides, possibilités sans précédent de création de réseaux, etc. avait ouvert aux PME de nouvelles perspectives d'accès au financement et en particulier au financement électronique.
- 5. Ils ont passé en revue un certain nombre d'innovations utilisées par les institutions financières internationales et nationales pour faciliter le financement des PME. Dans les pays développés, des institutions financières locales avaient su développer avec les PME des relations commerciales extrêmement rentables. Leur stratégie consistait à améliorer leurs compétences de base en adoptant des techniques de pointe en matière d'évaluation des crédits, telles que le crédit scoring, en renforçant leurs systèmes de gestion et d'information, en se dotant de procédures automatiques extrêmement efficaces, en améliorant la commercialisation et la distribution et en développant des relations étroites avec leurs clients. Les experts ont également examiné des aspects complémentaires du financement, tels que les mécanismes d'assurance et de garantie, qui pouvaient accroître la capacité et l'intérêt d'une banque de travailler avec des PME. Ils se sont demandés dans quelle mesure ces innovations pouvaient être

largement appliquées dans les pays en développement, où les conditions pour le développement des PME étaient souvent beaucoup moins favorables.

- 6. Ils ont également noté que dans les pays en développement, les fonds de participation et notamment les fonds de capital-risque avaient de plus grandes difficultés à desservir les PME, voire à identifier des PME susceptibles d'être financées. Ces difficultés limitaient considérablement l'accès à ce type de financement des PME dans ces pays, et plus spécialement dans les PMA où il y avait particulièrement besoin de créer des fonds d'investissement à capitaux publics et privés ayant vocation à soutenir et à promouvoir les PME et le développement des infrastructures d'information.
- 7. Au cours de la deuxième partie de la réunion, les experts ont souligné les formidables incidences qu'avaient sur les services financiers les technologies et les plates-formes Internet ouvertes. Ils ont en particulier évoqué le développement des paiements en ligne avec ou sans carte, les services bancaires Internet, le financement du commerce électronique et l'assurance-crédit électronique. Les débats ont porté sur les moyens d'adapter ces services financiers en ligne aux besoins des PME, en particulier des PME des pays en développement et des pays en transition.
- 8. Les experts ont accordé une attention particulière à un certain nombre d'innovations dans le secteur financier visant à réduire les coûts et les risques, s'agissant notamment de technologies modernes d'extraction de données sur Internet permettant de constituer de gigantesques bases de données d'information sur le crédit et d'appliquer des techniques modernes d'analyse et d'évaluation du crédit et de la solvabilité, applicables à l'évaluation du risque-crédit des PME et favorisant un traitement rapide de leurs demandes de crédit. Ils ont examiné les moyens d'introduire ou de généraliser ces innovations dans les pays en développement.
- 9. Les experts sont convenus que la fourniture d'un financement à moyen terme et à long terme devrait être étroitement associée à la fourniture de services d'aide aux entreprises de façon à améliorer à la fois la viabilité des PME et leurs capacités de remboursement. Ils ont vivement préconisé la création de partenariats entre institutions financières, associations professionnelles, réseaux d'entrepreneurs et fournisseurs de services d'aide aux entreprises.

- 10. Enfin, les experts ont noté que le système financier international pouvait influer sur le niveau des ressources intérieures et extérieures disponibles et en particulier sur le financement à long terme d'activités productives dans les pays en développement. Ils ont donc demandé que leurs recommandations et les moyens d'accroître l'accès des PME au financement soient mises à la disposition des participants à la prochaine réunion préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, prévue à Monterrey (Mexique), en mars 2002.
- 11. Les experts ont examiné un certain nombre de meilleures pratiques qui pouvaient faciliter l'accès des PME au financement et ont recommandé ce qui suit:

## Recommandations adressées aux gouvernements

### **Financement**

- a) Assurer une supervision prudentielle continue du secteur financier, en tenant compte des besoins particuliers des PME en matière d'investissements à moyen terme et à long terme, et veiller à la viabilité et à la continuité des prêts commerciaux aux PME;
- b) Éviter de pénaliser le secteur privé par des emprunts excessifs auprès des institutions financières nationales;
- c) Élaborer des mécanismes de garantie des prêts qui profitent réellement aux bénéficiaires visés, assurent un partage des risques équilibrés et évitent le risque moral;
- d) Demander aux banques commerciales de rendre publique la composition de leurs portefeuilles de prêts, s'agissant en particulier du pourcentage de prêts accordés à des PME;
- e) Encourager les banques à suivre de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise et des procédures transparentes et, dans ce contexte, à faire siéger à leur conseil d'administration des experts extérieurs indépendants ayant une bonne connaissance des PME;
- f) Améliorer la fiabilité de l'information financière fournie par les PME en fixant pour celles-ci des obligations simples et faciles en matière de comptabilité et d'information financière;
  - g) Promouvoir un cadre institutionnel pour les services d'appui aux PME;

- h) Encourager des partenariats secteur public secteur privé pour la création de fonds de capital-risque et de fonds de participation destinés aux PME, assurant des chances égales à tous les acteurs du marché;
- i) Adopter des dispositions réglementaires et législatives permettant la création et la meilleure utilisation possible d'infrastructures financières telles que bureaux de crédit et autres mécanismes de diffusion et de partage de l'information, tout en assurant la confidentialité nécessaire;
  - j) Créer des conditions favorables au développement des marchés financiers locaux;

### Recommandations adressées au secteur public et au secteur privé

### Financement électronique

- k) Créer un environnement réglementaire favorable au commerce et au financement électroniques, technologiquement neutre, et élaborer des méthodes sûres et fiables de transmission électronique des messages commerciaux, des signatures et des contrats électroniques, qui devraient être considérées comme juridiquement contraignantes par les Parties contractantes;
- l) Adopter une réglementation flexible et créer un environnement institutionnel favorable à l'introduction des paiements électroniques, aux services bancaires sur Internet, au financement du commerce et à l'information sur le crédit en ligne et à d'autres services financiers électroniques intéressant les PME dans les pays en développement et les pays en transition, et promouvoir la coopération entre secteur public et secteur privé à cet égard;
- m) Définir un cadre conceptuel permettant une collecte systématique de données sur le financement électronique;
- n) Encourager une diversité de partenariats et de coentreprises entre fournisseurs locaux et étrangers de services financiers électroniques, afin de pouvoir offrir des services efficaces à la clientèle aux niveaux local, régional et mondial;

- o) Améliorer la coordination internationale entre autorités nationales de supervision des activités financières, pour une meilleure gestion des risques systémiques liés au caractère international du financement électronique;
- p) Créer des bases de données en ligne sur l'information, le scoring et l'évaluation du crédit pour les PME des pays en développement et des pays en transition, en vue de faciliter et d'accélérer les procédures d'évaluation de leur solvabilité et d'améliorer ainsi leur accès au financement, notamment électronique, au niveau local et au niveau international;
- q) Créer des plates-formes locales, régionales et internationales de financement électronique avec la participation active de fournisseurs de services financiers et de sociétés de pays en développement, et les rendre accessibles aux PME de ces pays;
- r) Développer des services en ligne d'aide aux entreprises et d'information et contribuer au renforcement des capacités pour permettre aux PME d'avoir un accès en ligne à des débouchés commerciaux et aux meilleures conditions disponibles pour leurs besoins financiers;
- s) Aider les PME à acquérir les technologies et les compétences nécessaires à la pratique des paiements en ligne, ainsi qu'à la signature d'accords de financement électronique à long terme en matière commerciale;
- t) Jeter les bases de la conception d'une stratégie visant à faciliter l'accès en ligne des PME au financement électronique à long terme;
- u) Concevoir différents mécanismes bilatéraux et multilatéraux de paiements et de financement en ligne, tels que des chambres de compensation en ligne, et favoriser un élargissement de l'horizon productif et commercial des PME des pays en développement et des pays en transition;

## Recommandations adressées aux organismes de développement et aux institutions financières internationales

v) Porter les recommandations de la Réunion d'experts à l'attention des gouvernements et des institutions nationales de financement du développement;

- w) Porter les conclusions et recommandations de la Réunion d'experts à l'attention de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, prévue à Mexico;
- x) Aider les associations de PME à mettre en place des infrastructures permettant de rassembler des données actualisées sur les PME;

#### **Financement**

- y) Développer, le cas échéant, les échanges de créances au titre des actuels budgets consacrés à l'aide en tant que moyen de renforcer les institutions financières locales en leur fournissant un financement à moyen terme et à long terme pour les PME, en tenant compte également des mécanismes de financement et de garantie en monnaie locale. Les échanges de créances devraient également être utilisés pour fournir des services d'aide aux entreprises; cela pourrait être un complément utile au mécanisme PPTE d'allégement de la dette et aussi intéresser les pays ne bénéficiant pas de l'initiative PPTE. En matière de renforcement des capacités, les organismes de développement devraient être prêts à nouer des partenariats à part entière avec des entités publiques et privées et à partager les risques et les responsabilités;
- z) Promouvoir des systèmes simples de comptabilité et d'information financière pour les PME, qui permettraient aux administrateurs, aux créanciers et aux investisseurs de disposer d'une information financière uniforme (au niveau national) et utile;
- aa) Diffuser l'information sur les innovations financières et aider les banques commerciales à développer des compétences de base en matière de politique de crédit, de gestion du risque, d'information sur la solvabilité et de systèmes de gestion, ainsi qu'une commercialisation et une distribution efficaces;
- bb) Concevoir/renforcer des programmes pour aider les banques commerciales dans les pays en développement à former leurs cadres et leur personnel à une meilleure évaluation du risque de crédit des PME, en particulier dans le cas de PME dirigées par des femmes;
- cc) Encourager les banques à établir des relations contractuelles avec des fournisseurs de services d'aide aux entreprises pour mieux identifier les possibilités et assurer des services de suivi efficaces;

- dd) Créer, en partenariat avec des entités publiques et des partenaires privés, des fonds de capital-risque et des fonds d'investissement en faveur des PME;
- ee) Encourager vivement les banques de développement à adopter une approche sectorielle sur les aspects suivants:
  - i) Établissement d'un dialogue avec les gouvernements et les banques nationales en vue de créer des conditions favorables à l'appui aux PME;
  - ii) Assistance à long terme, par le biais de prêts et d'apports de fonds propres, aux institutions locales, en vue d'en assurer la viabilité à long terme;
  - iii) Activités complémentaires de renforcement des capacités des institutions financières et des PME par le truchement de fournisseurs de services d'aide aux entreprises;
- ff) Concevoir des normes et des systèmes communs permettant de rattacher aux banques commerciales des institutions de microfinancement en vue d'en élargir la portée et d'accélérer l'intégration dans le système financier formel des groupes sociaux productifs pauvres;

### Financement électronique

- gg) Faciliter, par le dialogue, le financement et la coopération technique, la mise en place d'un environnement réglementaire et institutionnel technologiquement neutre pour le financement électronique;
- hh) Encourager, par la formation, le cofinancement et divers partenariats entre fournisseurs locaux et internationaux de services financiers, l'adoption du financement électronique et d'autres innovations financières par les banques et autres fournisseurs de services financiers dans les pays en développement et les pays en transition, pour qu'ils prennent conscience des possibilités de gains d'efficacité qu'offre le financement électronique;
- ii) Participer, par les activités de cofinancement et d'assistance technique, à la création de plates-formes locales et régionales de financement électronique de divers types en vue d'améliorer la qualité des services fournis aux PME et à d'autres clients;

- jj) Aider le secteur des PME dans les pays en développement et les pays en transition à acquérir les technologies et les compétences nécessaires en matière de financement électronique, en vue d'améliorer leur compétitivité et d'accroître leur participation à l'économie mondiale;
- kk) Aider les gouvernements, les entités du secteur public et du secteur privé et les ONG à appliquer les recommandations formulées plus haut relatives au financement électronique;
- Il) Contribuer plus efficacement à la création de réseaux et à la mise en place de mécanismes d'échange d'informations et d'expériences sur les divers types d'infrastructure d'appui au financement électronique, en étroite collaboration avec des acteurs du secteur privé;
- mm) Étudier une approche plus structurée du transfert de connaissances et de la formation, ainsi que de la coopération correspondante entre organismes publics;

# Recommandation adressée à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement

nn) Sélectionner, pour les deux prochaines années, un thème qui permette d'élaborer des approches cohérentes du financement des PME, du financement électronique et des services non financiers d'aide aux entreprises, en tenant compte des activités d'autres organisations, en vue de contribuer à l'efficacité des activités de recherche, des discussions intergouvernementales et des activités de coopération technique de la CNUCED et, à terme, à la préparation de la onzième session de la Conférence;

### Recommandation adressée à la CNUCED

oo) Poursuivre les activités de recherche sur le financement des PME, en particulier en ce qui concerne l'acquisition des nouvelles technologies, le crédit à l'exportation, le financement électronique et l'économie numérique, d'une importance critique pour la compétitivité des PME et leur participation à l'économie mondiale;

#### Financement

pp) Achever l'élaboration d'un cadre comptable simple et d'utilisation facile pour les PME, qui permettra à celles-ci de fournir une information financière et commerciale transparente, fiable et uniforme, et en rendre compte à la Commission aussitôt que possible;

TD/B/COM.3/EM.13/L.1 page 10

- qq) Veiller, dans les programmes de coopération technique relatifs aux entreprises, à ce que les services d'aide aux entreprises soient rattachés aux services financiers et élaborer les produits et services nécessaires pour faciliter ce rapprochement;
- rr) Concevoir, en collaboration avec d'autres institutions internationales compétentes et en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles des programmes en faveur des femmes entrepreneurs pour faciliter leur accès au financement;

## Financement électronique

- ss) Poursuivre des activités de recherche systématiques sur divers services financiers en ligne et leurs incidences sur le développement économique, et en particulier sur les possibilités qui s'offrent aux PME d'améliorer leur accès au financement et au financement électronique;
- tt) Organiser des activités régulières, y compris des séminaires régionaux et une formation de groupe, pour sensibiliser les gouvernements, les banques centrales, les fournisseurs de services financiers et le secteur des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition aux avantages du financement électronique aux niveaux local, régional et mondial;
- uu) Intégrer les aspects du financement électronique qui correspondent le plus aux besoins des PME dans les activités de coopération technique de la CNUCED concernant le commerce électronique, et veiller à la coordination et aux synergies avec d'autres organisations internationales compétentes;
- vv) Encourager les gouvernements, les banques centrales et les institutions financières à rassembler une information sur le financement électronique et à l'utiliser aux fins d'analyse et de coopération technique ainsi que pour alimenter les débats intergouvernementaux.

----